

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2004.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 15 Décembre 2004,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » ayant voté contre,

DELIBERE :

Approuve le procès-verbal du 15 Décembre 2004.

Le Maire,